



Procès-verbal N°3
Réunion du jeudi 20 février 2019
Comité de Direction

Présents :

Mohamed BOINARIZIKI
Said Ali TOILIBOU
Maoulana OILI
Aouladi ABOUDOU
Soulaïmana YOUSOUFOU
Attoumani SELEMANI
Anrif HALIDI CHEIK
Hamada- Hamidou SIDI
Anzizi HAMOUZA BACAR
Abdel Kader BACO MOUSSA

Représentés par Procuration

Abdoul Karim ABAINE.
Moihédja MARI

Absents excusés :

Hanyou ACHIRAFI
Ahmed Zaki KAFE
Issouf BACAR
Omar-Elwadoud ABDOURAHAMANE
Jean-Pierre RIGANTE
Mohamed DJANFFAR
Ishaka RACHIDI

Assiste:

Aurélien TIMBA ELOMBO – Directeur Général des Services

Invité:



Ordre du jour :

- 1 – Approbation de procès-verbal n°02 du Comité de Direction,
 - 2 - Affaire sportives
 - 3 – Divers.
-

1 – Approbation de procès-verbal n°02 :

Le procès-verbal n°02 du Comité de Direction a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2 – Affaire sportives :

- ***Championnat 2019 :***

Le Comité de Direction maintient les dates et les échéances du calendrier général des compétitions 2019. Les journées de championnats programmées se joueront comme prévu.

Les rencontres de la Coupe Régionale de France se joueront selon le tirage au sort du mercredi 20 février 2019.

- ***Super coupe 2018 :***

Nous avons finalement pu faire jouer la rencontre senior de Super Coupe du Département le 16 février 2019. La rencontre du 09 février 2019 avait été interrompue suite à des intempéries.

Les vainqueurs de Super Coupe de Mayotte 2019 sont les suivants :

Football Entreprise : AS Colas

Football Féminin : Bandrelé Foot

Football Civils : FC Mtsapéré.

Le Comité de Direction tient à remercier le Conseil Départemental de Mayotte, l'équipe municipale de la Mairie de Chiconi, la Préfecture de Mayotte, la Croix Rouge Française, la société SZélest, la Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, le FC Chiconi, la Fédération de Secourisme ADSS ainsi que tous les partenaires qui ont contribué à la réalisation de l'évènement. Le Comité de Direction souhaite une belle saison aux six équipes et les remercie pour le jeu produit.



- **Les engagements 2019 :**

Le Comité de Direction a validé tous les engagements des clubs ont régularisé leur situation suite aux dernières observations qui ont été faites.

Le Comité de Direction se réserve le droit de mettre hors compétition les clubs qui auront des chèques rejetés par la banque et jusqu'à la régulation de leur situation. Aucun rattrapage d'une rencontre ne sera programmé à la reprise.

La Commission Régionale Sportive et des Terrains rencontre des difficultés pour l'homologation des équipements car certains clubs n'ont pas remis la fiche de terrain, tout simplement n'ont pas déclaré de terrain ce jour.

A partir de ce constat, le Comité de Direction met en garde les clubs qu'aucun rencontre ne sera programmé sur un terrain non homologué par la CRST ou non autorisé par la commune.

- **Inter-Ligues U15 :**

Le Comité de Direction invite les clubs et les familles à soutenir le Football Féminin et nos féminines lors de l'inter-Ligues qui aura lieu le samedi 09 mars 2019 à Bandraboua. L'inter-Ligue se fera entre les sélections de Mayotte et de la Réunion. Le programme sera communiqué aux clubs.

3 – Divers :

- L'appel à candidature pour l'organisation des finales 2019 a été lancé. Le Comité de Direction invite les clubs qui souhaitent recevoir une finale à se rapprocher de leur Mairie
- Rappel : Les jeux des Iles 2019 auront lieu à l'île Maurice du 19 au 29 juillet 2019. Rappel : Le Comité de Direction rappelle aux clubs qu'ils doivent déclarer leurs sponsors à la Ligue conformément aux dispositions des textes en vigueur.
- Rappel : Il est rappelé aux clubs R1 et R2 que les vestiaires seront obligatoires à compter de la saison 2020.
- **Les clubs sont invités à déclarer leurs Délégués avant le début du championnat**



Carnet noir :

Le Président et le Comité de Direction, adressent leurs sincères condoléances à

- Mme Moihédja MARI, Vice-présidente de la Ligue qui a perdu son Papa.
- Mme Chafika MATROUKOU, Secrétaire de Direction qui a perdu sa Grand-Mère.
- Mme Couraichia ADINANI, Technicienne de Surface qui a perdu sa sœur.
- M. Hanyou ACHIRAFI, Trésorier Général Adjoint qui a perdu sa Maman.

Les décisions du Comité de Direction sont susceptibles de recours devant les juridictions compétentes dans un délai de 07 jours dans le respect des articles R.141 & suivant du code du sport à compter du lendemain de la première date de publication ou notification officielle.

Président

Mohamed BOINARIZIKI

Secrétaire Général

Maoulana OILI

